

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 07 juillet 2021

SOLIDARITÉ

La Métropole offre une aide financière exceptionnelle au paiement des loyers des foyers modestes impactés par la crise

La Métropole Aix-Marseille-Provence élargit son dispositif d'aide financière exceptionnelle et dérogatoire au règlement intérieur du Fonds de solidarité logement (FSL) pour aider à la résorption de la dette locative de certains ménages, mis en difficulté par la crise sanitaire actuelle.

Toujours très active sur le volet social, la Métropole Aix-Marseille-Provence agit de nouveau avec force et détermination en venant en aide aux ménages qui ont souffert durant cette pandémie. Afin de prévenir les expulsions locatives sur son territoire, la Métropole met à nouveau en place, avec le soutien de l'État, un dispositif d'aide exceptionnelle et dérogatoire pour les ménages qui ne relèvent pas habituellement du Fonds de solidarité logement.

Cette aide, qui pourra représenter jusqu'à 60% au maximum de l'impayé locatif, est exclusivement réservée aux personnes qui ont subi ou subissent actuellement une baisse de revenus liée à la crise sanitaire, et dont le quotient familial est compris entre 551 et 1 200 €. La période concernée par l'impayé, qui doit pouvoir être justifiable, doit être comprise entre avril 2020 et novembre 2021.

Les conditions pour bénéficier de l'aide de la Métropole

- Être locataire de son logement en résidence principale sur le territoire métropolitain
- Être en règle sur le territoire français
- Ne pas être éligible au FSL avant le 17 mars 2020
- Disposer de justificatifs de perte de revenus durant la crise sanitaire
- Avoir un quotient familial à ce jour compris entre 551€ et 1 200€

Un formulaire spécifique, téléchargeable sur [le site internet de la Métropole](#), a été créé afin de déposer sa demande, précisant l'ensemble des pièces à fournir.

« La Métropole Solidarités » depuis le début de la crise

Pendant la crise de la Covid-19, la Métropole s'est montrée particulièrement présente dans le quotidien des plus fragiles et des plus exposés, à travers le dispositif « La Métropole Solidarités », qui a représenté plus d'1,5 million d'euros d'aides : lutte contre la précarité alimentaire, soutien aux producteurs locaux, mobilisation d'un fonds d'aide pour les étudiants, plan de solidarité numérique et meilleur accès à l'eau potable pour les plus démunis... Ces initiatives complètent les diverses actions déployées par la Métropole, notamment avec l'offre d'une première aide exceptionnelle pour les dettes locatives déjà mise en place en 2020.

La Métropole œuvre également au quotidien pour permettre à chacun de s'inscrire dans un parcours résidentiel adapté à sa situation, à travers de nombreux dispositifs d'accompagnement, comme l'Espace Accueil Habitat (EAH). Créé en janvier 2019 dans le cadre de la stratégie territoriale de lutte contre l'habitat indigne et dégradé, l'EAH répond à toutes les problématiques relatives au logement social et privé, à l'amélioration de l'habitat, à l'habitat durable et à la rénovation énergétique.